



Rapport de la Commission des finances (CoFin)  
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 34/2024

**Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements  
routiers de la route de Morrens sur son tronçon inférieur**

---

**Président** Frédéric Gygax

**Membres** Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo (excusé) - Gilbert Dupuis (excusé) -  
Walter Lanz

---

La Commission des finances (en effectif réduit) s'est réunie le 9 septembre 2024 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Liliane Annen, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne la réfection des aménagements routiers de la route de Morrens sur son tronçon inférieur.

Le plan d'investissement (budget 2024) prévoit pour 2025 la réfection de la route de Morrens pour un montant de CHF 580'000.-.

La chaussée et les trottoirs de la route de Morrens sont en mauvais état. De nombreuses fissures du revêtement sont visibles, il est donc nécessaire de la remettre en état. Ces travaux concernent un tronçon d'une longueur d'environ 120 mètres à partir du carrefour de la route d'Yverdon et comprennent également la mise aux normes des trottoirs (largeur 2 m).

Les conduites d'eaux claires et d'eaux usées sont en bon état et ne doivent pas être changées. Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne a dû remplacer en urgence la canalisation d'eau potable en septembre 2023 suite à des fuites.

Ce préavis s'insère dans la continuité des travaux réalisés jusqu'à présent à la route d'Yverdon et au chemin Derrière-la-Ville.

Les montants indiqués dans le préavis ont été calculés sur la base de nouvelles soumissions rentrées pour les travaux de génie civil.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement.

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour la réfection de ces aménagements routiers, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 34/2024 du 26 août 2024 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.- TTC destiné à la réfection des aménagements routiers de la route de Morrens sur son tronçon inférieur,
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 16 septembre 2024

Commission des finances  
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,  
Président



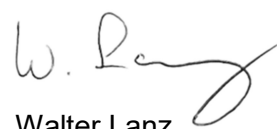
Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Walter Lanz,  
Rapporteur